



14ème législature

Question N° : 58816	De M. Meyer Habib (Union des démocrates et indépendants - Français établis hors de France)	Question écrite
Ministère interrogé > Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger		Ministère attributaire > Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > Jérusalem	Analyse > services consulaires. locaux.
Question publiée au JO le : 01/07/2014 Réponse publiée au JO le : 29/07/2014 page : 6440		

Texte de la question

M. Meyer Habib alerte Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargée du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger, sur les effectifs des services consulaires à Jérusalem en Israël. En effet, seuls 4 agents sont attachés à ces services, dans des locaux de surcroît exigus, tandis que 24 000 Français résident dans cette circonscription consulaire, soit un ratio d'un agent pour 6 000 Français. Il lui demande, en conséquence, comment elle compte améliorer ces services consulaires essentiels aux Français de l'Etranger et les conditions de travail.

Texte de la réponse

Le consulat général à Jérusalem administre une communauté de Français résidents forte, au 1er juillet 2014, de 23 724 personnes. Il s'agit d'une communauté en forte expansion, notamment au cours des deux dernières années. Les agents chargés des fonctions d'administration des Français (y compris l'état civil) affectés à ce poste sont au nombre de cinq et sont encadrés par un consul-adjoint, chef de chancellerie. Le ministère des affaires étrangères suit avec attention l'évolution de l'activité des postes consulaires, particulièrement au regard de l'augmentation de certaines communautés françaises. Il s'attache en conséquence à adapter les moyens qui leur sont alloués, notamment en effectifs permanents ou temporaires.